



**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :

Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

2026-09-24-17 Désignation d'un représentant au sein de l'EPAB Baie de Douarnenez

L'Établissement Public d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB) est un syndicat mixte chargé de coordonner les actions de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la baie de Douarnenez et de son bassin versant. Il assure notamment le portage du programme « Baie de Douarnenez » visant à reconquérir la qualité des eaux littorales et continentales en lien avec les collectivités, les services de l'État, les acteurs économiques et les usagers du territoire.

Par arrêté préfectoral du 17 août 2026, les statuts de l'EPAB ont été modifiés afin de permettre l'adhésion de nouveaux membres, dont la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz.

En application de ces nouveaux statuts, la Communauté de communes est appelée à être représentée au sein du collège des membres non-préleveurs-producteurs d'eau potable de l'établissement. Cette représentation permettra à la collectivité de participer aux orientations et aux décisions de l'EPAB sur les enjeux liés à la qualité de l'eau, à la préservation des milieux aquatiques et à la gestion intégrée du bassin versant.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de cette instance.

En application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, et conformément aux dispositions statutaires du syndicat,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;

Procède à l'élection de ses délégués sein du collège des membres non-préleveurs-producteurs d'eau potable de l'EPAB et désigne :

Délégué titulaire : Gilles SERGENT

Le représentant ainsi désigné siègera pour la durée du mandat.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Yvan
MOULLEC
EC
Le Président,

Signature
numérique de
Yvan MOULLEC
Date :
2026.10.09
16:35:53 +02'00'



Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Florent Lardic".

Florent LARDIC